

ACTUALITÉ

Page 4

■ Entretien

Olivier Bluche

« On est en train de priver les justiciables français de leur droit au procès »

Propos recueillis par Olivia Dufour

Page 9

■ La semaine fiscale

Annabelle Pando

Fiscalité personnelle : actualités conventionnelles et étrangères

DOCTRINE

Page 13

■ Entreprise

Yves Broussolle

Les principales dispositions de l'ordonnance n° 2020-705 du 10 juin 2020

JURISPRUDENCE

Page 17

■ Obligations / Contrats

Jean Lefebvre

Un tiers au contrat peut être indemnisé par le cocontractant qui a manqué à son obligation sans avoir à prouver une faute distincte (Cass. ass. plén., 13 janv. 2020)

CULTURE

Page 27

■ Exposition

Didier Du Blé

Raphaël à Chantilly, le maître et ses élèves

Page 28

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Les mémoires d'un bibliophile

ACTUALITÉ

Entretien



« On est en train de priver les justiciables français de leur droit au procès » ^{155h9}

Entretien avec Olivier BLUCHE, avocat associé du cabinet Reinhart Marville Torre, avocat aux barreaux de Paris et New-York, ancien secrétaire de la conférence

Propos recueillis par Olivia DUFOUR

Et si un jour l'audience disparaissait ? C'est en tout cas la crainte des avocats depuis que la crise sanitaire a généralisé la procédure du jugement sans audience par laquelle les magistrats jugent les affaires sur dossier, sans entendre ni les parties, ni leurs avocats. L'objectif est louable : il s'agit de gagner du temps pour éviter d'infliger aux justiciables un allongement des délais insupportable. Mais à quel prix ? Olivier Bluche met en lumière les conséquences, à ses yeux funestes, de ces décisions imposées par le manque de moyens.

Les Petites Affiches : Pour cause de crise sanitaire, la justice généralise actuellement la procédure de jugement sans audience. Pourquoi estimez-vous cela inquiétant ?

Olivier Bluche : On emmène en effet lentement mais sûrement les Français vers un système judiciaire sans audience et donc sans procès. On leur dira un jour : vous avez le droit de faire une procédure en justice, mais celle-ci n'aura pas la forme d'un procès. Dans le cadre des plans de continuité d'activité post-Covid des juridictions, on nous propose cette procédure

systematiquement depuis plusieurs semaines, en nous précisant que nous avons 15 jours pour manifester notre désaccord. L'objectif affiché est de protéger les juges des contacts avec le public et de pallier l'encombrement résultant des suppressions d'audience liées à la crise sanitaire ; mais ne nous y trompons pas, les magistrats en profitent pour imposer un changement fondamental de pratique judiciaire qui tend à supprimer la plaidoirie des avocats. Sur le papier, les droits fondamentaux des justiciables sont respectés puisqu'on leur laisse le choix entre une procédure avec ou sans audience.

Suite en p. 4

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

Journal
la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34